

NAM-LONG, Hanoï (Albert Couteau et Nguyen-Thieu)

Albert Couteau
Dirigeant de l'Entreprise Aviat
Administrateur de la [Société générale des chaux du Tonkin](#) (1928)
Représentant des Papiers Martin frères,
il élève en février 1929 une protestation contre les [Messageries maritimes](#).
Liquidateur de la [Mine Armorique](#) (1933)

<p>OFFICE FRANCO-ANNAMITE DE PRÉSENTATIONS 30, rue des Voiles, HANOI Tel. 804 Adr. Télégr. NGUTII-HANOI Représentant Exclusif de :</p> <p>André Gillier : Bonneterie (Troyes) J. Richier (Cravates) J. Basset (Chapeaux marque JIB) Pupier et Peyronnet (Feutre P. et P.)</p>	<p>NAM-LONG A. COUTEAU et NG. THIEU</p> <p>Tissages de Vizille (Soieries Lyonnaises) Manufactures de Velours et Peluches (Velours)</p> <p>Macoto (Couvertures à Nam-Dinh) A. Kiener & C° (Draperies) Sté Industrielle Textile (Cotonnades) Papiers Martin Frères, Paris — C° Coloniale des Tabacs</p>
--	--

(Annuaire de toute l'Indochine, 1933, p. 545)

NAM-LONG (Office franco-annamite de représentations).

R. C. Hanoï n° 804,
30, rue des Voiles,
Adr. Tél. : « NGUTII »,
Codes : Cogef Lugagne — Natio — Bentley's,
Directeurs : A. Couteau & Ng. Thieu.
Représentants exclusifs de :
Tissages de Vizille (Société Lyonnaise).
Manufactures de Velours et Peluches (Velours).
André Gillier : Bonneterie (Troyes).
J. Richier (Cravates).
J. Basset (Chapeaux marque JIB).
Pupier et Peyronnet (Feutre P. et P.).
Macoto (Couvertures à Nam-dinh).
A. Kiener & Cie (Draperies).
Sté Industrielle Textile (Cotonnades) [Boussac].
Papiers Martin Frères Paris.
Cie Coloniale des Tabacs.

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} janvier 1933)

Le tribunal de commerce de Hanoï autorise M^{me} Girodolle à faire vendre par les soins de M. Couteau, courtier de commerce assermenté, un stock de marchandises neuves, bijouterie, tapis, vaisselle, verrerie.

.....
La cour d'appel a ramené de 11.000 à 7.500 piastres les honoraires (principal, intérêts et frais) dus par MM. Couteau et Julien à M^{es} Mandrette et Piriou.

Inauguration d'un atelier de tissage
(*Chantecler*, 22 janvier 1939, p. 6)

Mercredi 18 janvier, à 16 heures, M. le résident supérieur Châtel, accompagné de M. l'administrateur Vinay, directeur des bureaux, Saint-Mleux, Théric, Daunic, membres du cabinet, s'est rendu à Thuy-Khuê pour présider à l'inauguration de l'atelier de démonstration pour le tissage de la rayonne, de la Société lyonnaise de textiles et de la maison Nam-Long.

M. le chef du protectorat était accueilli à son arrivée par MM. Couteau, Vu van An et Nguyen De, représentants de la maison Nam-Long.

Sous la conduite des dirigeants de la maison Nam-Long, M. le résident supérieur visita l'atelier de démonstration comprenant une douzaine de métiers à tisser de la rayonne.

Après la visite eut lieu un thé offert par la maison Nam-Long.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE HANOÏ (TONKIN)

LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
ANNÉE 1940
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 474-484)

26 Couteau Albert Courtier 30, rue des Voiles

1^{er} octobre 1943
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1943, p. 1136)

par la S.A. C .R.I. C. et M. Couteau

Vu les arrêtés 2850-D, 2851-D du 13 Août de M. le Gouverneur Général.

À compter du 10 Septembre 1943, les prix maximum du sucre provenant de Tuy-Hoa ¹et de Hiêp Hoa ² sont fixés uniformément pour tout le Tonkin :

en gros les 100 kg 86 \$ 40
aux utilisateurs les 100 kg 91 \$.00
vente aux consommateurs le kg 0,95

¹ De la Société sucrière d'Annam.

² Des Sucreries et raffineries de l'Indochine.